



Version du 02/11/2022

Protocole d'urgence et de recours au service d'urgence

Les morsures, griffures ou petits bobos font partie des risques en collectivité malgré la surveillance attentive des professionnelles.

Tout incident survenu dans la journée est noté sur le cahier de liaison ou document spécifique ainsi que les soins prodigués si nécessaire.

En cas d'accident ou de maladie « grave » se déclarant pendant l'accueil de l'enfant une organisation a été réfléchi afin d'assurer la meilleure prise en charge de chacun.

Organisation et surveillance dans l'attente de l'arrivée des secours :

Une professionnelle avertit :

- Les secours : **composer le numéro universel en Europe : 112** (numéro commun au SAMU (15), Sapeurs-pompiers (18) ou police (17) composable en principe sur tout téléphone sans déverrouillage) ;
- La hiérarchie et les parents ;
- Accueil secours + les parents ;
- Aide à l'encadrement des autres enfants si besoin.

Une professionnelle reste auprès du blessé ou malade jusqu'à l'arrivée des secours et des parents.

Les autres professionnelles prennent en charge le reste du groupe d'enfants et organise des jeux calmes.

A l'arrivée des secours :

- prise en charge de l'enfant par l'équipe de secours ;
- acheminement vers l'hôpital si nécessaire avec ou sans la professionnelle petite enfance de référence ;
- Enregistrement de l'incident dans le dossier de l'enfant ;